
L'inventaire des lieux de mémoire de la Nouvelle-France en Poitou-Charentes

Georges Coste



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/insitu/1264>

DOI : 10.4000/insitu.1264

ISSN : 1630-7305

Éditeur

Ministère de la culture

Référence électronique

Georges Coste, « L'inventaire des lieux de mémoire de la Nouvelle-France en Poitou-Charentes », *In Situ* [En ligne], 3 | 2003, mis en ligne le 19 avril 2012, consulté le 04 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/1264> ; DOI : 10.4000/insitu.1264

Ce document a été généré automatiquement le 4 mai 2019.



In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

L'inventaire des lieux de mémoire de la Nouvelle-France en Poitou- Charentes

Georges Coste

La problématique

- 1 Au vu de l'intitulé, la première question qui vient à l'esprit est de savoir s'il est légitime que l'Inventaire des Monuments et Richesses artistiques de la France joue un rôle dans l'entreprise et en quoi peut bien consister ce rôle : si quotidiennement les services de l'Inventaire étudient des monuments, voire des monuments commémoratifs, la mémoire n'est pas leur objet d'étude, et il est loin d'être évident que la Nouvelle-France ait généré ou caractérisé en Poitou-Charentes un patrimoine monumental tel qu'il fonde scientifiquement un inventaire thématique semblable à ceux que mènent ces services sur d'autres sujets.
- 2 Alors pourquoi répondre positivement à cette demande venue d'Outre-Atlantique dont la conjoncture est marquée par le quatrième centenaire de la fondation de l'Acadie (1604) et de celle de Québec (1608) ? Pour paradoxal que cela paraisse, parce que justement la demande vient d'ailleurs et que son horizon est commémoratif.
- 3 Le champ patrimonial, même circonscrit à l'architecture et au mobilier, ne cesse de s'élargir : les approches se multiplient sur des objets reconnus, les angles de vue se renouvellent qui font naître de nouveaux objets ; l'Inventaire doit choisir un point d'observation pour fixer, le temps de chaque enquête, les limites mouvantes de son domaine d'application et le réduire selon deux dimensions : nationale qui est l'échelle de l'héritage commun, régionale qui est celle par laquelle se manifeste le génie du lieu. Nos amis québécois nous donnent l'occasion d'ajouter une troisième dimension : en quoi l'inscription du patrimoine picto-charentais dans un espace international (et transatlantique) enrichit-il l'intelligence que l'on a de lui ?

- 4 L'Inventaire se conjugue en deux temps : l'investigation puis la valorisation qui naît avec la volonté de mettre à la disposition du public les résultats de la première et ne s'accomplit que pour autant que ce dernier se les approprie, la mémoire étant peut-être la forme la plus aboutie de cette appropriation, la commémoration la plus spectaculaire de ses expressions : pour quelles raisons les ignorer (elles ne nous apprendraient rien sur notre objet d'étude) ou les craindre (elles instrumentaliserait notre programme de recherche) ? La mémoire n'est elle pas aussi source du patrimoine ?
- 5 S'il apparaît logique, voire naturel, que nos collègues québécois ne puissent limiter la connaissance de leur patrimoine (ou d'une partie majeure de celui-ci) aux frontières politiques et qu'ils recherchent la part métropolitaine de l'héritage colonial, du côté français la démarche est plus volontariste et présente en Poitou-Charentes un caractère expérimental ouvertement revendiqué.
- 6 Le bilan en termes de contenu étant pour l'instant encore prématuré, nous nous attacherons ici à exposer brièvement en quoi les méthodes et procédures propres de l'Inventaire trouvent leur application dans un programme de recherche original et quelque peu décalé par rapport à ses missions premières ; les documents consultables sur les sites suivants constituent un indispensable complément d'information :
<http://www.culture.fr/culture/nllefce/fr/>
<http://www.memoirenf.cieq.ulaval.ca>
<http://www.poitou-charentes.culture.gouv.fr/memoire/>

La recherche historique contemporaine comme source essentielle

- 7 L'adhésion au projet acquise, il fallait d'abord s'entendre sur la notion de « lieux de mémoire » qui, en France, a un sens trop précis pour être directement applicable à notre cas, puisqu'elle est liée à l'entreprise dirigée par Pierre Nora : un inventaire des lieux où la mémoire nationale « s'est électivement incarnée et qui, par la volonté des hommes ou le travail des siècles, en sont restés comme les plus éclatants symboles... » et dont une des premières qualités repose dans « leur existence même et leur poids d'évidence... »¹.
- 8 Nous sommes loin du compte et beaucoup reste à faire : la Nouvelle-France n'a laissé que de maigres traces dans les souvenirs de nos concitoyens et de rares témoins reconnus comme tels dans le paysage : quelques personnages (Champlain, Dugua de Monts), quelques lieux (Brouage, la Ligne acadienne) ; ainsi, même la mémoire des lieux liés à la Nouvelle-France a été très sélective, ces derniers sont à inventer au sens premier du terme, avant qu'ils puissent être investis par la mémoire.
- 9 L'« entrée » Nouvelle-France n'existe pas dans les fonds documentaires que nous exploitons habituellement avant enquête et il est apparu illusoire de vouloir faire l'inventaire préalable des gisements d'information appropriés ; en revanche, la recherche historique sur les relations entre les provinces que recouvre l'actuelle région Poitou-Charentes et la Nouvelle-France est active et portée, entre autres, par des laboratoires des universités de Poitiers (Groupe d'études et de recherche historiques du centre ouest atlantique, GERHICO, Institut d'Etudes acadiennes et québécoises, IEAQ), de La Rochelle (laboratoire Sociétés, environnements et activités des mondes anciens et nouveaux, SEAMAN) et par un de leurs partenaires privilégiés l'université Laval de Québec (en particulier le Centre inter-universitaire d'études québécoises, CIEQ).

- 10 Ces travaux présentent l'avantage d'être orientés par la recherche et l'étude des espaces constitués par les flux et mouvements de produits et de population : le passage des flux aux réseaux (aux cheminements), de leur points d'entrée et de sortie, de leurs noeuds essentiels puis à leurs traces matérielles correspond parfaitement à la démarche territoriale d'un inventaire.
- 11 Les migrations donnent un exemple démonstratif de cette démarche. A partir de bases de données biographiques ou généalogiques d'origines diverses et en s'aidant des analyses dont elles ont été l'objet de la part des historiens, il est possible de retrouver des lieux de naissance, de baptême, de mariage, des lieux d'activité et des professions, des points d'embarquement, de passage de migrants dans l'espace picto-charentais et outre-atlantique. La logique originelle – familiale ou généalogique – des bases de données est dépassée au profit d'une information territoriale dont on peut mesurer l'extension (le nombre de paroisses concernées) et l'intensité (la fréquence des migrants par paroisse). Cette seule source circonscrit un terrain d'enquête de 400 communes (soit un peu plus du quart des communes de la région), quand, en 1992, seuls une vingtaine de témoins de la Nouvelle-France étaient reconnus².
- 12 L'exploitation de ces recherches historiques permet d'autre part de mettre en relation avec la Nouvelle-France certains édifices déjà inventoriés par ailleurs et d'en enrichir la connaissance : demeures rochelaises de marchands commerçant avec la Nouvelle-France, demeures d'administrateurs de la colonie, etc.
- 13 La direction scientifique de la conduite de l'opération repose en conséquence sur l'association étroite au sein d'un comité de suivi scientifique des deux spécialités, histoire et inventaire.

Un inventaire d'objets d'une grande diversité de nature

Figure 1



A Ormes (Vienne), la demeure familiale de François de Gannes, lieutenant du roi à Montréal et de son frère Louis, capitaine et major des troupes en Acadie, est investie par un musée « de mémoire »

Phot. E. Guerry © Droits réservés

- 14 Les traces matérielles ne diffèrent pas au premier abord de celles que répertorie habituellement l'Inventaire : on a cité les demeures, maisons ou châteaux, on ajoutera les édifices religieux et les fonts baptismaux où des migrants ont reçu les premiers sacrements, les carrières d'où ont été extraites les pierres qui ont servi à bâtir ou restaurer la forteresse de Louisbourg par exemple, les ateliers de la Chapelle-des-Pots qui ont exporté leurs céramiques, les tanneries de Niort - même aujourd'hui réduites à un site archéologique potentiel - qui ont traité des peaux en provenance de la colonie, le fleuve Charente et certains de ses points d'embarquement, qui ont supporté une grande part de ce trafic, etc.

Figure 2



Les carrières de Crazannes en Charente-Maritime ont exporté des pierres à bâtir vers la colonie
Phot. A. Carpentier © Droits réservés

- 15 La dimension mémorielle accroît cependant le nombre des objets à prendre en compte : des plaques dénominatives de rue qui n'auraient pas été retenues pour leur qualité technique ou artistique, ou encore pour leur ancienneté, le seront en définitive parce qu'elles ont été apposées, par exemple, à l'occasion d'un jumelage de collectivités de part et d'autre de l'Atlantique et qu'elles évoquent explicitement le Québec, et, pour des raisons similaires, les plaques et monuments commémoratifs du départ de migrants commandités par leurs descendants pourront n'être enregistrés que pour leur seule valeur mémorielle.

Figure 3



La municipalité de Châtelleraut participe à l'entretien de la mémoire des Acadiens rapatriés et installés dans ses environs proches à la suite de la conquête anglaise

Phot. E. Guerry © Droits réservés

- 16 L'héritage est toutefois plus vaste encore et embrasse légitimement des domaines immatériels (linguistique, symbolique, ou plus généralement ce qui ressortit aux pratiques culturelles) : les chansons ont aussi traversé l'Atlantique, des recherches en cours portent sur les origines picto-charentaises de certains caractères génétiques de familles québécoises, et des associations se sont constituées qui participent désormais de la mémoire autant qu'elles l'entretiennent.
- 17 Une acception aussi extensive du sujet n'étant pas exempte du risque d'échec de l'entreprise par confusion des genres, on a raisonnablement retenu la localisation (ponctuelle, linéaire, surfacique et zonale pour autant que ces dernières soient infra régionales) comme critère d'éligibilité à l'inventaire, qu'il s'agisse ou non d'un artefact

Figure 4



Les descendants américains de migrants sont à l'origine de nombreux repères de mémoire en Poitou-Charentes

Phot. A. Carpentier © Droits réservés

Un ensemble de données homogènes

- 18 La possibilité d'ancrage dans le territoire qui est le plus petit commun dénominateur aux objets, constitue un premier garant de l'homogénéité de l'inventaire et de la base de données qui en contient les résultats.
- 19 Il fallait ensuite éviter le piège qu'aurait constitué la mise en place d'un système d'information qui décrirait par le menu une aussi grande variété d'objets : une chanson, une cathédrale, une cérémonie commémorative ou une association...
- 20 A l'analyse en bonne et due forme de chacun des objets, on a préféré une image, ou le plus petit nombre d'images possibles pour éviter de substituer à la difficulté de la description structurée celle d'un discours construit sur un jeu d'images documentaires : photo d'identité de l'objet qu'on a nommé, on attend d'elle qu'elle permette d'associer, d'un coup d'oeil, une forme à un mot.
- 21 En revanche, les objets sont situés avec précision dans l'espace (coordonnées géographiques) et dans le temps (dates et tranches chronologiques argumentées) et enfin dans un système de références documentaires qui permet non seulement de donner les sources principales qui ont justifié la sélection, la dénomination et la datation, mais aussi les adresses en ligne des bases de données spécialisées dans la description de chaque catégorie d'objets et celles des personnes physiques ou morales dont l'expertise est reconnue.

- 22 L'efficacité du système requiert à la fois un enrichissement parallèle (mais pas obligatoirement simultané) de ces bases spécialisées (entre autres MERIMEE, PALISSY ou PERSONNAGES, cette dernière répertoriant les acteurs de la colonisation) et le recours aux technologies de l'Internet pour bénéficier de liens interactifs, technologies nécessaires par ailleurs pour le chargement, partagé entre plusieurs sites de Poitou-Charentes et du Canada, de la base de données propre à cet « inventaire des lieux et repères de mémoire ».

Un système d'information à vocation spatiale

- 23 Pourquoi mettre en place un système à l'architecture et à la gestion complexes pour une aussi faible plus-value par unité d'enregistrement ? Tout simplement parce que la monographie des objets n'est pas l'échelle d'analyse qui sert le mieux la finalité de cet inventaire.
- 24 En effet, le refus d'une base visant à épuiser la connaissance de chaque objet ne repose pas uniquement sur la conscience des dangers que présente un système démesuré par ses ambitions ; la raison fondamentale en est que l'échelle de la réflexion n'est pas celle des objets mais celle des espaces qu'ils définissent par leur situation géographique picto-charentaise et outre-atlantique, par leur « périodisation », par les relations qu'ils entretiennent entre eux et qui concourent à la matérialisation des réseaux d'échange transatlantique dans le temps de l'histoire et celui de la mémoire.
- 25 La volonté d'accéder à la base de données par navigation géographique, par cartographie interactive, découle de ce parti pris scientifique, de même que le choix de publier sous la forme d'un atlas une synthèse de l'état de la connaissance après inventaire.

La mise en place d'un référentiel

- 26 L'inventaire des lieux de mémoire de la Nouvelle-France en Poitou-Charentes occupe une place originale qu'ont laissée libre jusqu'à présent tant les historiens, les historiens de l'art, les associations ou personnes qui s'intéressent à la Nouvelle-France, que les collectivités qui mènent ou soutiennent des actions de conservation, de mise en valeur ou d'animation sur ce thème : celle d'un système de référence qui dépasse les domaines de compétence de chacun des acteurs sans pour autant s'y substituer.
- 27 Entre autres choses, ce référentiel offre aux historiens un ensemble cohérent de sources matérielles qui viendront enrichir l'étude des espaces régionaux, aux spécialistes du patrimoine un sous-ensemble chronologique favorable aux comparaisons, à l'étude de la commande, mais aussi le cadre d'un laboratoire où suivre la fabrication d'un patrimoine et ses rapports avec la mémoire ; il met à la disposition des acteurs associatifs ou individuels de la mémoire un contexte régional et international et un support collectif privilégié pour la mise en parallèle des résultats de leurs travaux, travaux qui pourront, à leur tour, contribuer à l'enrichissement de ce contexte et à la consolidation de ce support ; il fournit aux collectivités un instrument permettant d'apprécier le potentiel régional dans ce domaine, de choisir, programmer et évaluer leurs interventions.

Les modes d'appropriation de l'inventaire

- 28 Une telle entreprise requiert donc le partenariat d'institutions et de collectivités publiques, nationales et internationales, aux missions distinctes et bien établies ; mais elle ne trouvera sa pleine réussite qu'à condition de rompre le cadre qui l'a vu naître.
- 29 L'inventaire s'appuie sur deux organes essentiels, un comité de suivi scientifique et un comité de pilotage³. En dehors du partage des tâches de rigueur pour ce genre de structure, leur activité est placée sous le signe de l'arbitrage : entre des logiques propres aux différentes disciplines scientifiques, entre des solutions techniques, entre le temps de la recherche et celui de l'action.
- 30 L'importance de ce dernier point demande une attention constante. Les points de vue, les priorités, demandent une modération avant les prises de décision, et le bon exercice de cette fonction est portée par une publicité et une circulation raisonnées de l'information concernant l'entreprise elle-même et ses résultats selon les trois critères de visibilité, lisibilité, et intelligibilité appliquées à l'ensemble de la chaîne de production.
- 31 Les comptes rendus des rencontres internationales régulières, des séances des comités, les rapports de mission sont archivés et mis en ligne sur les sites du projet et permettent ainsi un suivi permanent par les maîtres d'oeuvre et d'ouvrage. Cette publicité de « premier cercle » est accompagnée de supports de communication plus élaborés – bulletins périodiques, plaquettes conjoncturelles ou réunions publiques – destinés à inscrire l'inventaire dans des cercles concentriques d'intérêt et de soutien.
- 32 La restitution des résultats des travaux n'est évidemment pas différée à l'achèvement de l'inventaire. L'étape la plus difficile de construction des outils et d'accumulation primitive est aujourd'hui derrière nous, et le chargement et la consultation de la base de données en ligne va permettre de tester la validité de l'opération.
- 33 Le parcours qui va de l'indice d'un lieu à sa mise en ligne étant parfois long, la restitution prend donc des formes différentes en fonction du degré de complétude et de validation des données : coup de flash sur une découverte, confirmation d'une hypothèse, investigation prometteuse, puis mise en ligne des données, enfin ouvrage portant sur un thème, un itinéraire, un site, etc.
- 34 Cette publicité ne vise pas des marchés captifs définis a priori et mise au contraire sur le libre choix : elle est tous publics, toutes les informations sont accessibles, et disponibles pour l'usage qu'en fera celui qui les consulte en fonction du degré de son investissement dans le projet.

Vers un système d'information coopératif

- 35 Le patrimoine et la mémoire ne sont pas qu'affaire d'institutions, quand bien même la part de ces dernières est à l'échelle de leurs responsabilités, et la sanction de cet inventaire sera l'appropriation ou non de ses résultats par les partenaires actuels mais aussi à venir : nous parions sur l'élargissement de la coopération, en particulier aux associations investies, de longue date parfois, dans l'entretien de la mémoire.
- 36 Le positionnement du projet dans le champ d'investigation comme ses modes d'organisation nous semblent propices à relever ce défi, et nous rêvons déjà de l'étape qui

suivra l'appropriation des données de l'inventaire par ces nouveaux acteurs : l'appropriation de l'inventaire lui-même au travers d'un système d'information coopératif.

NOTES

1. Nora, Pierre (dir.). Les lieux de mémoire : La République. Paris : Gallimard, 1984. p. VII.
 2. Bouly, Anne-Chantal. Nos cousins d'Amérique, une chance pour le Poitou. DESS Economie du développement local. Université de Poitiers : 1992. 80 p.
 3. Le détail de ces questions figure dans la convention en cours de signature et dans les documents en ligne aux adresses <http://www.poitou-charentes.culture.gouv.fr/memoire/> et <http://www.memoirenf.cieq.ulaval.ca>
-

RÉSUMÉS

A l'initiative de la Commission franco-québécoise des lieux de mémoire commun, le Ministère de la culture et des communications du Québec et le Ministère de la culture et de la communication français ont décidé de soutenir un inventaire des lieux de mémoire de la Nouvelle-France. En France, la région Poitou-Charentes a été choisie comme terrain d'expérience pilote. Cette opération ne pouvait se réduire à un simple inventaire thématique : l'objet d'étude est la mémoire et non le patrimoine au sens usuel du terme. Méthode, procédure et outils ont dû être adaptés à ce nouvel objet d'étude.

Initiated by "Commission franco québécoise des lieux de mémoires communs", the French Ministry for Culture and Communication, in collaboration with the Quebec's Ministry for Culture and Communications have decided to support an inventory programme on "lieux de mémoire", places of memory, dating from the New-France period of 1534 to 1763. In France, the Poitou-Charentes region was selected as a leading partner in this experimental approach. This programme is not a mere inventory: the topic under study is memory and not heritage as it is commonly understood. Methodology, processes and implementation have had to be adapted to this new field of investigation.

INDEX

Mots-clés : France, inventaire du patrimoine, Nouvelle-France, Poitou-Charentes, Québec

Keywords : architectural heritage

AUTEUR

GEORGES COSTE

Conservateur du patrimoine, Sous-direction des études, de la documentation et de l'Inventaire.
georges.coste@culture.gouv.fr